

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2023

PORANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 448

présenté par
Mme Rist

à l'amendement n° 441 de M. Valletoux

APRÈS L'ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou oral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.